

**LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES PUBLIE LA NOUVELLE STRUCTURE DU TARIF DOUANIER A  
10 CHIFFRES.**

Le Directeur Général des Douanes, M. BENTAHAR Kaddour, a procédé le 17.05.2016, à la signature de la décision n°88/DGD/SP/D0400.16 du 17.05.2016, portant édition de la nouvelle structure du Tarif douanier à 10 chiffres, dans sa partie relative à la désignation des marchandises.

En vertu de l'article 7 de cette décision, cette dernière sera publiée au Bulletin Officiel des Douanes Algériennes.

Cette nouvelle structure du Tarif douanier a pour objet de couvrir plus spécifiquement les produits par sous positions tarifaires allant jusqu'à dix (10) chiffres, conformément aux normes fixées par la Nomenclature du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

La nouvelle structure objet de cette décision compte **15.946** sous positions tarifaires, contre **6.126** sous positions tarifaires que contient le Tarif à 8 chiffres actuellement applicable, soit une augmentation **de 260,30%**.

Ladite restructuration permettra une meilleure prise en charge des mesures liées, notamment, aux formalités administratives particulières, à la fiscalité et à l'évaluation en douane. Elle garantira, également, la collecte, d'une façon plus détaillée, des données statistiques du commerce extérieur ainsi que l'encadrement de la politique commerciale et de la protection de la production nationale.

Cette révision de structure n'a pas pour effet de modifier ni la fiscalité actuellement en vigueur, qui relève du domaine de la loi, ni les formalités administratives particulières (certificats, autorisations, interdictions, etc.) applicables à ces produits, qui sont du ressort des secteurs ministériels.

Plusieurs départements ministériels ont été associés à l'élaboration de ce Tarif. Le secteur économique et les commissionnaires en douane ont été également associés aux travaux d'élaboration de ce Tarif à travers leurs associations (CACI, ANEXAL, ALGEX, FCE et UNTCA).

Dans le cadre de la vulgarisation de cette nouvelle structure, la Direction Générale des Douanes organisera le 31.05.2016 au niveau de son siège, une journée, au profit des opérateurs économiques et aux commissionnaires en douane.

Ladite nouvelle structure sera mise en œuvre à compter du 17.07.2016, conformément à l'article 6 de la décision susvisée.

L'administration des douanes a mis, via son site Web, à la disposition des usagers du Tarif douanier, cette nouvelle structure qui est consultable et téléchargeable à partir du site web des douanes algériennes : [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)